

DELIBERATION N° 63/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**

12 juillet 2023

DATE D’AFFICHAGE

13 juillet 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice

14

Présents

09

Votants

12

L’AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 25 JUILLET, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉS : Monsieur Germain **LELARGE** donne pouvoir à Monsieur Michel **MARESCOT**, Monsieur David **MARES** donne pouvoir à Madame Catherine **FILIPOV**, Monsieur Didier **PAPELOUX** donne pouvoir à Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**, Madame Sophie **DIERRE**, Madame Corinne **DROUEN**.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

CONFORTEMENT DE LA FALAISE

Marché Assistant à Maîtrise d’Ouvrage opérationnel

Avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle à l’ensemble du conseil municipal que la commune a signé un marché d’Assistance de Maîtrise d’Ouvrage opérationnel avec 3 contractants : SARL EnVu2, NAMO et Concept Avocats pour le projet de réalisation de l’ouvrage de confortement de la falaise.

Le présent avenant a pour objet de s’assurer d’une mission d’assistance juridique, tout au long des travaux de confortement de la falaise. La mission intègre également la rédaction d’un porté à connaissance de l’Etat, en relation avec le maître d’œuvre et l’AMO sur le projet d’ouvrage de confortement de la falaise, à raison d’une modification du calendrier d’exécution des travaux (travaux non interrompus durant l’été), non demandé à l’origine.

En conséquence, le coût de cette prestation vient en sus du marché du groupement d’AMO pour un montant de 10 200,00 € HT soit 12 240,00€ TTC. Cette prestation supplémentaire est confiée au cotraitant du groupement, Concept Avocat.

Les clauses et conditions du marché initial, et le cas échéant de ses précédents avenants éventuels demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du marché d'Assistance de Maîtrise d'Ouvrage opérationnel concernant la mission du 3^{ème} contractant, la SELARL Concept Avocats.

AUTORISE Monsieur le Maire à régler les factures liées à cet avenant n°1.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

